

Enquête et distribution de bacs poubelles pour la collecte des déchets recyclables

Madame, Monsieur,

Haut-Bugey Agglomération (HBA) exerce la compétence de collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2015.

Afin de répondre à vos attentes, Haut-Bugey Agglomération déploiera dès cette fin d'année **un nouveau service de collecte en porte-à-porte des déchets recyclables**. Répondant à l'enjeu environnemental pour une meilleure valorisation des déchets recyclables, HBA porte fièrement ce dispositif pour faciliter le tri de vos déchets.

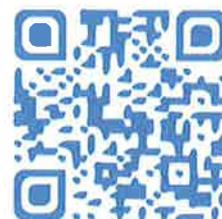
Par ailleurs, ce nouveau dispositif mettra fin aux débordements récurrents des points de tri des déchets sur l'ensemble du territoire, du fait de l'incapacité du prestataire de collecte du SIVALOR (ex-Sidefage) à vider les colonnes de tri en temps et heure. Ces colonnes seront donc à terme supprimées.

Il vous est rappelé également que ce nouveau service de bac jaune pour vos **déchets recyclables exclusivement** vous est apporté en complément de la collecte existante des ordures ménagères non-recyclables dans les bacs rouge et noir.

Pour permettre la réalisation de cette opération, HBA a retenu la société **ESE France**. C'est pourquoi, à compter du 15 Novembre 2022, un agent de cette société viendra à votre rencontre muni d'une lettre d'accréditation et d'un badge avec photo.

L'agent sera chargé de définir **avec vous** le volume du bac correspondant à votre foyer. Il remplira avec vous le questionnaire permettant de prendre en compte vos contraintes et vos besoins. Si possible, l'agent vous remettra directement votre nouveau bac de collecte. Si votre logement est desservi par un point de regroupement (impasse ou voie étroite), un bac poubelle à couvercle jaune sera ajouté sur le point de regroupement.

Vous pouvez également faire part de vos besoins en remplissant en ligne votre questionnaire. Pour cela, rendez-vous sur le site du Haut-Bugey Agglomération, (www.hautbugey-agglomeration.fr) rubrique « collecte des ordures ménagères » ou en vous rendant directement sur l'adresse : <https://enquetebac.esecom/hba> ou directement en flashant le QR-code ci-contre avec votre téléphone mobile. Votre bac sera alors déposé devant votre adresse.



Afin de répondre à toutes vos questions relatives à cette opération, le numéro suivant 09 70 820 570 (*coût d'un appel local*) est mis à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Une fois muni de votre bac jaune, voici quelques règles à respecter pour son utilisation :

- **Les déchets recyclables doivent être déposés en vrac dans le conteneur.** Les déchets acceptés dans le bac, dont font partie désormais les pots, barquettes et films plastiques, sont indiqués sur le couvercle du bac.
- **Seuls les déchets indiqués sur le couvercle du bac seront acceptés.** En cas de doute, les services de Haut-Bugey Agglomération se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.
- Les bouteilles et pots en verre doivent toujours être déposés dans vos colonnes de tri habituelles (un plan interactif des colonnes de tri est à retrouver sur www.hautbugey-agglomeration.fr, rubrique « Gestion des déchets »).
- Les gros cartons bruns d'emballage sont à déposer en déchetterie en vue de leur recyclage.
- Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte (à partir de 19h) et rentrés une fois la collecte terminée. Vous pourrez retrouver le calendrier de collecte de votre commune sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.
- Le nettoyage des bacs individuels est à la charge de l'utilisateur.

Comptant sur votre coopération, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération dévouée.

Le Vice-Président en charge
de la gestion et de la valorisation des déchets

Laurent Comtet

